

Lyon, le 2 octobre 2018

L'inspecteur d'académie – directeur
académique des services
de l'éducation nationale

à :

Mesdames et messieurs les principales
et principaux des collèges publics

Mesdames et messieurs les proviseurs
et proviseurs des lycées et lycées
professionnels publics

Mesdames et messieurs les directrices et
directeurs des collèges, lycées et lycées
professionnels privés sous contrat

Mesdames et messieurs les enseignantes
et enseignants de cycle 3

s/c de

Mesdames et messieurs les inspectrices
et inspecteurs de l'Education nationale

René-Pierre Rabaux
Inspecteur de l'Éducation
nationale
Chargé de mission

Pôle réussites éducatives
et action culturelle

n° 2018-024

Téléphone
04 72 80 68 54

Télécopie
04 72 80 68 10

Courriel
ce.ia69-reussites.educatives@
ac-lyon.fr

21 rue Jaboulay
69309 Lyon
CEDEX 07

**Objet : Commémoration du 70^{ème} anniversaire de la déclaration universelle
des droits de l'Homme**

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur le 70^{ème} anniversaire de la déclaration universelle des droits de l'Homme.

Le 10 décembre 1948, les cinquante-huit états membres constituant l'Assemblée générale des Nations unies adoptaient la Déclaration universelle des droits de l'Homme. Ce texte fixait ainsi une norme commune pour tous les pays, ces derniers s'engageant à ce que tous les êtres humains soient traités sur un même pied d'égalité, en dignité et en droit, quels que soient leur nationalité, lieu de résidence, sexe, origine, couleur, religion, langue ou toute autre condition. L'année 2018 en commémore donc le 70^{ème} anniversaire.

Soixante-dix ans après leur adoption, ces droits universellement proclamés sont garantis par des principes, des normes, des règles de droit élaborés collectivement. S'ils reposent sur des traités juridiquement contraignants, ils restent cependant parfois contestés. La liberté d'opinion connaît des atteintes graves. Le droit à l'éducation reste inaccessible pour beaucoup d'enfants dans le monde. Dans les pays en guerre, c'est le droit à la vie, vie des civils, vie des enfants, qui est bafoué.

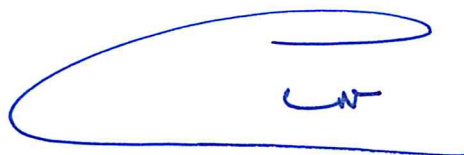
La connaissance, la compréhension et l'appropriation par les élèves, du cycle 3 à la terminale, du texte de la déclaration des droits de l'Homme, de sa portée historique et de son actualité font partie intégrante de la mission d'éducation à la citoyenneté de l'école.

Dans cette perspective, l'ensemble des écoles et des établissements est appelé à s'associer à cette commémoration durant l'année scolaire 2018-2019, en menant un travail éducatif, pédagogique et de réflexion sur l'importance de chacun des 30 articles contenus dans la déclaration.

Pour guider les enseignants dans cette démarche, une page Eduscol dédiée est mise en ligne et consultable à l'adresse : <http://eduscol.education.fr/cid131366:70eme-anniversaire-de-la-declaration-universelle-des-droits-de-l-homme.html>

Un dossier pédagogique et des ressources pour aider les enseignants à appréhender avec leurs élèves, selon leur âge, leur niveau et les programmes d'enseignement seront prochainement mis en ligne. Seront également proposés des exemples de séquences pédagogiques pour développer tous types d'actions : projets artistiques, jumelages, expositions, organisation de rencontres et de débats, ...

J'apporte tout mon soutien à cette commémoration qui sert pleinement les objectifs du parcours citoyen de nos élèves et vous encourage à les engager dans des projets portant ces valeurs.



Guy CHARLOT

Copie à :

- Madame VERCUEIL, IA IPR référente académique « Mémoire et citoyenneté »
- Madame FACCHI, IEN référente départementale « Mémoire et citoyenneté »
- Madame GOULEFER, IEN référente départementale « Mémoire et citoyenneté »